



CONSEIL AFRICAIN
ET MALGACHE POUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Numéro spécial
Octobre 2025

La Revue Gouvernance et Développement

ISSN-L : 3005-5326

ISSN-P : 3006-4406

Revue semestrielle

Actes du Colloque du PTRC-GD. Université de Lomé 26-28 mars 2025

LA BONNE GOUVERNANCE DANS TOUS SES ETATS ET FORMES

Tome 1

- Gouvernance hospitalière
- Gouvernance socioéconomique
- Gouvernance territoriale et environnementale

Revue du Programme Thématique de Recherche du CAMES (PTRC)
Gouvernance et Développement

PRÉSENTATION DE LA REVUE

La Revue Gouvernance et Développement est une revue du Programme Thématique de Recherche du CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES) (PTRC) Gouvernance et Développement (GD). Le PTRC-GD a été créé, avec onze (11) autres PTRC, à l'issue de la 30ème session du Conseil des Ministres du CAMES, tenue à Cotonou au Bénin en 2013. Sa principale mission est d'identifier les défis liés à la Gouvernance et de proposer des pistes de solutions en vue du Développement de nos Etats. La revue est pluridisciplinaire et s'ouvre à toutes les disciplines traitant de la thématique de la Gouvernance et du Développement dans toutes ses dimensions.

Éditeur

CONSEIL AFRICAIN ET MALGACHE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (CAMES).
01BP134 OUAGADOUGOU01 (BURKINA FASO)

Tél : (226)50368146 – (226)72807434

Fax : (226)50368573

Email : cames@bf.refer.org

Site web : www.lecames.org

Indexation et Référencement dans des Moteurs de recherche



Impact Factor. SJIF 2025: 6.993

SJIF: <https://sjifactor.com/passport.php?id=23550>

HAL: <https://aurehal.archives-ouvertes.fr/journal/read/id/777120>

Mir@bel: <https://reseau-mirabel.info/revue/19860/Revue-Gouvernance-et-Développement-RGD>

CONTEXTE ET OBJECTIF

L'idée de création d'une revue scientifique au sein du PTRC-GD remonte à la 4^{ème} édition des Journées scientifiques du CAMES (JSDC), tenue du 02 au 05 décembre 2019 à Ouidah (Bénin), sur le thème « **Valorisation des résultats de la recherche et leur modèle économique** ».

En mettant l'accent sur l'importance de la recherche scientifique et ses impacts sociétaux, ainsi que sur la valorisation de la formation, de la recherche et de l'innovation, le Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur mettait ainsi en mission les Programmes Thématiques de Recherche (PTRC) pour relever ces défis. À l'issue des 5^{ème} journées scientifiques du CAMES, tenue du 06 au 09 décembre 2021 à Dakar (Sénégal), le projet de création de la revue du PTRC-GD fut piloté par Dr Sanaliou Kamagate (Maître de Conférences de Géographie, CAMES). C'est dans ce contexte et suite aux travaux du bureau du PTRC-GD, alors restructuré, que la Revue scientifique du PTRC-GD a vu le jour en mars 2024.

L'objectif de cette revue semestrielle et pluridisciplinaire est de valoriser les recherches en lien avec les axes de compétences du PTRC-GD.

COMITÉ SCIENTIFIQUE

1. **Henri BAH**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie, Ethique, Philosophie Politique et sociale.
2. **Doh Ludovic FIE**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
3. **José Edgard GNELE**, PT, Université de Parkou – Géographie et aménagement du territoire
4. **Emile Brou KOFFI**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
5. **Lazare Marcellin POAME**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie ancienne, Biotique
6. **Gbotta TAYORO**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Philosophie (éthique, morale et politique)
7. **Chabi Imorou AZIZOU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
8. **Eric Damien BIYOGHE BI ELLA**, MC, IRST/CANAREST, Histoire
9. **Ladji BAMBA**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Criminologie (sociologie criminelle)
10. **Annie BEKA BEKA**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Géographie urbaine
11. **Emmanuelle NGUEMA MINKO**, MC, ENS Libreville, Sociologie
12. **Pamphile BIYOGHÉ**, MC, École Normale Supérieure du Gabon, Philosophie morale et politique
13. **N'guessan Séraphin BOHOUSSOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
14. **Rodrigue Paulin BONANE**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie
15. **Lawali DAMBO**, PT, Université Abdou-Moumouni, Géographie rurale
16. **Koffi Messan Litinmé MOLLEY**, MC, Université de Kara, Lettres Modernes
17. **Abou DIABAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
18. **Kouadio Victorien EKPO**, MC, Université Alassane Ouattara, Bioéthique
19. **Yentougle MOUTORE**, MC, Université de Kara, Sociologie
20. **Gbalawoulou Dali DALAGOU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie
21. **Armand Josué DJAH**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine
22. **Kouadio Victorien EKPO**, M.C, Université Alassane Ouattara, Philosophie pratique - Ethique-Technique-Société
23. **Nambou Agnès Benedicta GNAMMON**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique
24. **Florent GOHOUROU**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie de la population
25. **Didier-Charles GOUAMENE**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Géographie urbaine
26. **Emile Nounagnon HOUNGBO**, MC, Université Nationale d'Agriculture, Géographie de l'environnement
27. **Azizou Chabi IMOROU**, MC, Université d'Abomey-Calavi, Sociologie politique
28. **Sanaliou KAMAGATE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie (Espaces, Sociétés, Aménagements)
29. **Bêbê KAMBIRE**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de l'environnement
30. **Eric Inespéré KOFFI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale
31. **Yéboué Stéphane Koissy KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie et aménagement.
32. **Mahamoudou KONATÉ**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Philosophie des sciences physiques
33. **Zakariyao KOUMOI**, MC, Université de Kara, Géographie
34. **N'guessan Gilbert KOUASSI**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
35. **Amenan KOUASSI-KOFFI Micheline**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie de la population
36. **Nakpane LABANTE**, PT, Université de KARA, Histoire contemporaine
37. **Agnélé LASSEY**, MC, Université de Lomé, Histoire contemporaine
38. **Gnazegbo Hilaire MAZOU**, MC, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et sociologie de la santé
39. **Gérard-Marie MESSINA**, MC, Université de Buea, Sémiologie politique
40. **Abdourahmane Mbade SENE**, MC, Université Assane-Seck de Ziguinchor, Aménagement du territoire
41. **Jean Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire Contemporaine
42. **Minimalo Alice SOME /SOMDA**, MR, Institut des Sciences des Sociétés du Burkina Faso, Philosophie morale et politique
43. **Zanahi Florian Joël TCHEHI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie économique
44. **Bilakani TONYEME**, MC, Université de Lomé, Philosophie et Éducation

45. **Abdourazakou ALASSANE**, MC, Université de Lomé, Géographie
46. **MamoutouTOURE**, PT, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine
47. **Pornaldriss TRAORÉ**, MC, Université Félix Houphouët Boigny, Géographie urbaine/Urbanisme
48. **Hamany Broux delsmaël KOFFI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie
49. **Aka NIAMKEY**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
50. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.
51. **Débégno Marcelline SORO**, MC, Université Alassane Ouattara, Sociologie.
52. **Effoh Clement EHORA**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes, Roman africain.
53. **Assanti Olivier KOUASSI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie.
54. **Bantchin NAPAKOU**, MC, Université de Lomé, Philosophie
55. **Jean-Jacques SERI**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Histoire.
56. **Kain Arsène BLE**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes.
57. **Amani Albert NIANGUI**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie
58. **Steeve ELLA**, MC, ENS Libreville, Philosophie
59. **Marie Richard Nicetas ZOUHOULABI**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux

COMITÉ ÉDITORIAL

Directeur de publication

Henri BAH: bahhenri@yahoo.fr

Directeur de publication adjoint

Pamphile BIYOGHE: pamphile3@yahoo.fr

Rédacteur en chef

Sanaliou KAMAGATE: ksanaliou@yahoo.fr

Rédacteur en chef adjoint

Totin VODONNON: kmariuso@yahoo.fr

Secrétariat de la revue

Contact WhatsApp: (00225) 0505015975 / (00225) 0757030378

Email : revue.rgd@gmail.com

Secrétaire principale :

Armand Josué DJAH: aj_djah@outlook.fr

Secrétaire principal adjoint:

Moulo Elysée Landry KOUASSI : landrewkoua91@gmail.com

Secrétaire chargée du pôle gouvernance universitaire :

Elza KOGOU NZAMBA: konzamb@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance politique :

Jean Jacques SERI : jeanjacquesseri@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance socio-économique :

Vivien MANANGOU: ramos2000fr@yahoo.fr

Secrétaire chargé du pôle gouvernance territoriale et environnementale:

Yéboué Stéphane KOIFFI: koyestekoi@gmail.com

Secrétaire chargé du pôle gouvernance hospitalière :

Ekpo Victorien KOUADIO: kouaudioekpo@yahoo.fr

Secrétaire chargée du pôle gouvernance et genre :

Agnélé LASSEY: lasseyagnele@yahoo.fr

Chargés du site web pour la mise en ligne des publications (webmaster):

Sanguen KOUAKOU: kouakousanguen@gmail.com

Anderson Kleh TAH : tahandersonkleh@gmail.com

Trésorière :

Affoué Valery-Aimée TAKI: takiaimee@gmail.com

Wave et Orange Money: (+225) 0706862722

COMITÉ DE LECTURE

1. **ADAYE Akoua Asunta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie rurale;
2. **Gnangoran Alida Thérèse ADOU, MC**, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine,
3. **ANY Desiré**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
4. **ASSANTI Kouassi Olivier**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie (éthique, morale et politique);
5. **ASSOUGBA Kabran Beya Brigitte Epse BOUAKI**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Sociologie Politique;
6. **ASSUE Yao Jean-Aimé**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (Humaine);
7. **BAMBA Abdoulaye**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
8. **BIYOGHE BIELLA Eric Damien**, MR, IRSN-CENAREST Libreville, Histoire Contemporaine,
9. **BLÉ Kain Arsène**, MC, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
10. **BONANE Rodrigue Paulin**, MR, Institut des Sciences des Sociétés (INSS) de Ouagadougou, Philosophie de l'Éducation;
11. **BRENOUM Kouakou**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie urbaine;
12. **DANDONOUGBO Iléri**, MC, Université de Lomé, Géographie des Transports,
13. **DIABATE Alassane**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Histoire contemporaine
14. **DIARRASSOUBA Bazoumana**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
15. **DJAH Armand Josué**, MC, Université Alassane Ouattara, Géographie urbaine ;
16. **EHORA Effoh Clément**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes;
17. **ELLA Kouassi Honoré**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
18. **FIEDoh Ludovic**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie de l'art et de la culture
19. **GNAMMON Nambou Agnès Benedicta**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique ;
20. **GONDO Diomandé**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie de la population,
21. **KANGA Konan Arsène**, PT, Université Alassane Ouattara, Lettres Modernes (Roman Africain);
22. **KOBENAN Appoh Charlesbor**, MC, Université Felix Houphouët Boigny, Géographie humaine et économique;
23. **KOFFI Brou Emile**, PT, Université Alassane Ouattara, Géographie (humaine);
24. **KOUAHO Blé Marcel Silvère**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie (métaphysique et morale),
25. **KOUAKOU Antoine**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie,
26. **KOUASSI Amoin Liliane**, MC, Institut National Supérieur des Arts et l'Action Culturelle, Communication,
27. **KOUMOI Zakari Yao**, MC, Université de Kara, Géomatique, Télédétection et SIG,
28. **KRAKouadio Joseph**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie humaine et économique,
29. **MAZOU Gnazebo Hilaire**, PT, Université Alassane Ouattara, Anthropologie et Sociologie de la Santé;
30. **NAPAKOU Bantchin**, MC, Université de Lomé, Philosophie Politique et sociale ;
31. **N'DAKouassi Pekaoh Robert**, MC, Université Jean Lorougnon Guédé, Sociologie du Développement,
32. **N'DRIDiby Cyril**, PT, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale,
33. **NIAMKEY Aka**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication
34. **OUlai Jean Claude**, PT, Université Alassane Ouattara, Communication,
35. **PRAO Yao N'Grouma Séraphin**, MC, Université Alassane Ouattara, Sciences Économie,
36. **SANOGO Amed Karamoko**, MC, Université Alassane Ouattara, Philosophie politique et sociale ;
37. **SODORÉ Abdou Aziz**, MC, Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou, Géographie / Aménagement,
38. **KONÉ Tahirou**, PT, Université Alassane Ouattara, Sciences de l'Information et de la Communication;
39. **ZOUHOULA Bi Marie Richard Nicetas.**, MC, Université Péléforo Gon Coulibaly, Géographie des transports et échanges commerciaux
40. **Pascal Dieudonné ROY-EMMA**, MC, Université Alassane Ouattara, Métaphysique et Histoire de la Philosophie.

NORMES DE RÉDACTION

Les manuscrits soumis pour publication doivent respecter les consignes recommandées par le CAMES (NORCAMES/LSH) adoptées par le CTS/LSH lors de la 38ème session des CCI (Microsoft Word – NORMES ÉDITORIALES.docx (revue-akofena.com). En outre, les manuscrits ne doivent pas dépasser 30.000 caractères (espaces compris). Exceptionnellement, pour certains articles de fond, la rédaction peut admettre des textes au-delà de 30.000 caractères, mais ne dépassant pas 40.000 caractères.

Le texte doit être saisi dans le logiciel Word, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5. La longueur totale du manuscrit ne doit pas dépasser 15 pages.

Les contributeurs sont invités à respecter les règles usuelles d'orthographe, de grammaire et de syntaxe. En cas de non-respect des normes éditoriales, le manuscrit sera rejeté.

Le Corpus des manuscrits

Les manuscrits doivent être présentés en plusieurs sections, titrées et disposées dans un ordre logique qui en facilite la compréhension.

À l'exception de l'introduction, de la conclusion et de la bibliographie, les différentes articulations d'un article doivent être titrées et numérotées par des chiffres arabes (exemple : 1 ; 1.1 ; 1.2 ; 2 ; 2.2 ; 2.2.1 ; 2.2.2 ; 3. etc.).

À part le titre général (en majuscule et gras), la hiérarchie du texte est limitée à trois niveaux de titres :

- *Les titres de niveau 1 sont en minuscule, gras, taille 12, espacement avant 12 et après 12.*
- *Les titres de niveau 2 sont en minuscule, gras, italique, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*
- *Les titres de niveau 3 sont en minuscule, italique, non gras, taille 12, espacement avant 6 et après 6.*

Le texte doit être justifié avec des marges de 2,5cm. Le style « Normal » sans tabulation doit être appliqué.

L'usage d'un seul espace après le point est obligatoire. Dans le texte, les nombres de « 01 à 10 » doivent être écrits en lettres (exemple : un, cinq, dix); tandis que ceux de 11 et plus, en chiffres (exemple : 11, 20, 250.000).

Les notes de bas de page doivent présenter les références d'information orales, les sources historiques et les notes explicatives numérotées en série continue. L'usage des notes au pied des pages doit être limité autant que possible.

Les passages cités doivent être présentés uniquement en romain et entre guillemets. Lorsque la citation dépasse 03 lignes, il la faut la présenter en retrait, en interligne 1, en romain et en réduisant la taille de police d'un point.

En ce qui concerne les références de citations, elles sont intégrées au texte citant de la façon suivante :

Initiale(s) du prénom ou des prénoms de l'auteur ou des auteurs ; Nom de l'auteur ; Année de publication + le numéro de la page à laquelle l'information a été tirée.

Exemple :

« L'innovation renvoie ainsi à la question de dynamiques, de modernisation, d'évolution, de transformation. En cela, le projet FRAR apparaît comme une innovation majeure dans le système de développement ivoirien. » (S. Kamagate, 2013: 66).

La structure des articles

La structure d'un article doit être conforme aux règles de rédaction scientifique. Tout manuscrit soumis à examen, doit comporter les éléments suivants :

- *Un titre, qui indique clairement le sujet de l'article, rédigé en gras et en majuscule, taille 12 et centré.*
- *Nom(s) (en majuscule) et prénoms d'auteur(s) en minuscule, taille 12.*
- *Institution de rattachement de ou des auteur(s) et E-mail, taille 11.*
- *Un résumé (250 mots maximum) en français et en anglais, police Times New Roman, taille 10, interligne 1,5, sur la première page.*
- *Des mots clés, au nombre de 5 en français et en anglais (keywords).*

Selon que l'article soit une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain, les consignes suivantes sont à observer.

Pour une contribution théorique et fondamentale :

Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approches/méthodes), développement articulé, conclusion, références bibliographiques.

Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain :

Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Références bibliographiques.

N.B : Toutefois, en raison des spécificités des champs disciplinaires et du caractère pluridisciplinaire / de la revue, les articles proposés doivent respecter les exigences internes aux disciplines, à l'instar de la méthode IMRAD pour les lettres, sciences humaines et sociales concernées.

Les illustrations: Tableaux, figures, graphiques, photos, cartes, etc.

Les illustrations sont insérées directement dans le texte avec leurs titres et leurs sources. Les titres doivent être placés en haut, c'est-à-dire au-dessus des illustrations et les sources en bas. Les titres et les sources doivent être centrés sous les illustrations. Chaque illustration doit avoir son propre intitulé : tableau, graphique (courbe, diagramme, histogramme ...), carte et photo. Les photographies doivent avoir une bonne résolution.

Les illustrations sont indexées dans le texte par rappel de leur numéro (tableau 1, figure 1, photo 1, etc.). Elles doivent être bien numérotées en chiffre arabe, de façon séquentielle, dans l'ordre de leur apparition dans le texte. Les titres des illustrations sont portés en haut (en gras et en taille 12) et centrés ; tandis que les sources/auteurs sont en bas (taille 10).

Les illustrations doivent être de très bonne qualité afin de permettre une bonne reproduction. Elles doivent être lisibles à l'impression avec une bonne résolution (de l'ordre de 200 à 300 dpi). Au moment de la réduction de l'image originelle (photo par exemple), il faut veiller à la conservation des dimensions (hauteur et largeur).

La revue décline toute responsabilité dans la publication des ressources iconographiques. Il appartient à l'auteur d'un article de prendre les dispositions nécessaires à l'obtention du droit de reproduction ou de représentation physique et dématérialisées dans ce sens.

Références bibliographiques

Les références bibliographiques ne concernent que les références des documents cités dans le texte. Elles sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Les éléments de la référence bibliographique sont présentés comme suit: nom et prénom (s) de l'auteur, année de publication, titre, lieu de publication, éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif.

- *Dans la zone titre, le titre d'un article est généralement présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique.*
- *Dans la zone éditeur, indiquer la maison d'édition (pour un ouvrage), le nom et le numéro/volume de la revue (pour un article).*
- *Dans la zone page, mentionner les numéros de la première et de la dernière page pour les articles ; le nombre de pages pour les livres.*
- *Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre, le nom du traducteur et/ou l'édition (ex: 2nde éd.).*

Pour les chapitres tirés d'un ouvrage collectif : nom, prénoms de ou des auteurs, année, titre du chapitre, nom (majuscule), prénom (s) minuscule du directeur de l'ouvrage, titre de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, nombre de pages.

Pour les sources sur internet : indiquer le nom du site, [en ligne] adresse URL, date de mise en ligne (facultative) et date de consultation.

Exemples de références bibliographiques

Livre (un auteur) : HAUHOUOT Asseyopo Antoine, 2002, Développement, aménagement régionalisation en Côte d'ivoire, Abidjan, EDUCI, 364p.

Livre (plus d'un auteur) : PETER Hochet, SOURWEMA Salam, YATTA François, SAWAGOGO Antoine, OUEDRAOGO Mahamadou, 2014, le livre blanc de la décentralisation financière dans l'espace UEMOA, Burkina Faso, Laboratoire Citoyennetés, 73 p.

Thèse : GBAYORO Bomisso Gilles, 2016, Politique municipale et développement urbain, le cas des communes de Bondoukou, de Daloa et de Grand-Lahou, thèse unique de doctorat en géographie, Abidjan (Côte d'Ivoire), Université de Cocody, 320 p.

Article de revue : KAMAGATE Sanaliou, 2013, « Analyse de la diffusion du projet FRAR dans l'espace Rural ivoirien : cas du district du Zanzan », Revue de Géographie Tropicale et d'Environnement, n°2, EDUCI-Abidjan, pp 65-77.

Article électronique : Fonds Mondial pour le Développement des Villes, 2014, renforcer les recettes locales pour financer le développement urbain en Afrique, [en ligne] (page consultée le 15/07/2018) www.resolutionsfundcities.fmt.net.

N.B :

Dans le corps du texte, les références doivent être mentionnées de la manière suivante : Initiale du prénom de l'auteur (ou initiales des prénoms des auteurs); Nom de l'auteur (ou Noms des auteurs), année et page (ex.: A. Guézéré, 2013, p. 59 ou A. Kobenan, K. Brénoum et K. Atta, 2017, p. 189).

Pour les articles ou ouvrages collectifs de plus de trois auteurs, noter l'initiale du prénom du premier auteur, suivie de son nom, puis de la mention et "al." (A. Coulibaly et al., 2018, p. 151).

SOMMAIRE

LA BIOBANQUE, UN SUPPORT DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS LA COLLECTE DES DONNÉES D'INFORMATION AUX POLITIQUES DE SANTÉ PUBLIQUE	
BOUAGNON-DROUBLY Rita.....	1-15
LEADERSHIP ET RESPONSABILITE AU SEIN DU CENTRE DE SANTE URBAIN A BASE COMMUNAUTAIRE (CSUCom) DE GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE) / LEADERSHIP AND RESPONSIBILITY WITHIN THE COMMUNITY-BASED URBAN HEALTH CENTER (CSUCom) OF GONZAGUEVILLE-PORT-BOUËT (COTE D'IVOIRE)	
TIE Gouin Bénédicte Edwige Epse KOUAKOU, N'gnanda Anne-Marie KOUADIO et N'GORAN Ekian Noël	16-29
DROIT À LA SANTÉ ET GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE EN AFRIQUE : QUELLE POLITIQUE POUR UNE REDYNAMISATION DES SOINS DE SANTÉ	
OUSSOU Kouadio Jean Richard	30-44
LUTTE CONTRE LA MORTALITÉ INFANTILE ET MATERNELLE AU TOGO, EXEMPLE DES ODD SANTÉ (2015-2022)	
OUGMA Hombamana et GONON Amevi Agberi	45-60
LA RELATION « POUVOIR-SERVITUDE » À L'ÉPREUVE DE LA GOUVERNANCE MÉDICALE ET HOSPITALIÈRE : CAS DU CHU D'OWENDO (GABON)	
Steeve Elvis ELLA	61-71
LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNICATION POST-COVID EN CÔTE D'IVOIRE: SITUATION ET PERPECTIVES	
BROU Marie Sylvana	72-87
AMELIORATION DE LA SÉCURITÉ ET SANTE AU TRAVAIL DES TRAVAILLEURS DE SANTE AU TOGO PAR L'OUTIL HEALTHWISE, UNE OPPORTUNITE DE GOUVERNANCE HOSPITALIÈRE DE QUALITE (2016 -2024)	
KEVI Kokou Silvère et LASSEY Agnélé	88-104
MA SANTÉ SOUFFRE DE NFAMARA CAMARA : UNE SCRIPTURALISATION RÉALISTE DE LA POLITIQUE DE LA SANTÉ POUR TOUS EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE	
Arsène	105-116
BIOTECHNOLOGIES MÉDICALES ET QUESTION DE LA SUBJECTIVITÉ	
AMEZUNYE Kodjo Mensavi et Dr ABALO Miesso (MC)	117-129
NÉGOCIER L'AUTORITÉ AU QUOTIDIEN À L'HÔPITAL PUBLIC : QUAND L'ORDRE DES COMPÉTENCES BAT DE L'AILLE	
GBAKA Loulou Guy	130-150

POLITIQUE SANITAIRE IVOIRIENNE ET ACCÈS AUX SOINS DANS LES HÔPITAUX DE RÉFÉRENCE : CAS DES POPULATIONS RURALES DE LA SOUS-PRÉFECTURE DE GUIGLO (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE) / IVORIAN HEALTH POLICY AND ACCESS TO CARE IN REFERENCE HOSPITALS: THE CASE OF RURAL POPULATIONS IN THE SUB-PREFECTURE OF GUIGLO (WESTERN IVORY COAST)	151-171
KOFFI Kouadio Athanase et BRISSY Olga Adeline	
LA GOUVERNANCE SANITAIRE EN AFRIQUE : ENTRE DÉFIS POLITICO-ÉCONOMIQUES ET EXIGENCES ÉTHICO-CULTURELLES	172-184
EKPO Kouadio Victorien	
POLITIQUE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE PALUDISME AU TOGO DE 1994 A 2022	185-199
GONON Amèvi Agbéri et OUGMA Hombamana	
LOGIQUE COMMUNAUTAIRE FACE A LA CONTRACEPTION DES ADOLESCENTES AYAOU DE LA SOUS-PREFECTURE DE N'DOUFFOUKANKRO (BOUAFLE-CÔTE D'IVOIRE)	200-218
KOUAME Sara Gémima, MANAN Gnamien Elie, TCHEUCHE Obou Mathieu .	
DÉSÉQUILIBRE DE L'AMÉNAGEMENT DES RUES DANS LE GRAND-LOME (TOGO) : ENJEUX ET DÉFIS POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE	219-235
AWOKPE Kodjo, DANDONOUGBO Iléri et AGBAMARO Mayébinasso	
LE FINANCEMENT PUBLIC DE L'ÉLEVAGE EN CÔTE D'IVOIRE À L'ÉPOQUE DE LA SODEPRA (1970-1993) / THE FINANCING OF THE PUBLIC REARING IN CÔTE D'IVOIRE DURING THE SODEPRA'S PERIOD (1970-1993)	236-257
AKA Adou Marcel et KOUAMÉ Kan Raymond	
ÉVOLUTION DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA MICROFINANCE EN CÔTE D'IVOIRE (1976- 2022)	258-273
AHORO Moro Jean Martial et MAH Gli Modeste Franck	
L'IMMIGRATION AU PRISME DE L'ENGAGEMENT HUMANITAIRE DANS LA MER À L'ENVERS DE MARIE DARRIEUSSECQ	274-285
ADJE Tanoh Linda Danielle épse BAH	
LE MARCHÉ MINI-DEF DE KORHOGO (NORD DE LA CÔTE D'IVOIRE) : LE PARADOXE D'UN ÉQUIPEMENT MUNICIPAL MODERNE	286-301
SILUE Tangologo	
LES PRÉDISPOSITIONS À LA BONNE GOUVERNANCE DES ENTITÉS AFRICAINES : VERS UN MODÈLE DE LÉGITIMITÉ PAR L'APPROCHE DES PARTIES PRENANTES	302-324
SOULEYMANOU Kadouamai	

FRAUDE À L'ASSURANCE AUTOMOBILE À ABIDJAN EN CÔTE D'IVOIRE / CAR INSURANCE FRAUD IN ABIDJAN, COTE D'IVOIRE	
BAMBA Ladji	325-337
AVANTAGES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DANS LA VILLE DE BOUAKÉ	
GUY Matthieu Ettien Afforo, AYEMOU Anvo Pierre, ZUO Estelle épse DIATÉ, MOYOU Jeanne Dominique	338-361
CRISE ÉCONOMIQUE ET GESTION DES FINANCES PUBLIQUES EN CÔTE D'IVOIRE DE 1973 À 1994	
DJE Yao Lopez	362-376
GOUVERNANCE SOCIOECONOMIQUE : DEFIS ET PERSPECTIVES POUR LE DEVELOPPEMENT INCLUSIF DE LA VILLE DE BONDOKOU (CÔTE D'IVOIRE)	
BAMBA Mansé	377-391
LA GOUVERNANCE EN RELIGION : ENTRE RIGORISME RATIONNEL ET PLASTICITÉ MYSTICO-IRRATIONNELLE	
ELLA Kouassi Honoré	392-406
EFFET DE L'ÉDUCATION FINANCIÈRE SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE DANS LES PAYS DE L'UEMOA	
KINDA Augustin	407-421
LA BONNE GOUVERNANCE ET LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ÉTATS D'AFRIQUE	
KOFFI Kouadio Fabrice	422-439
CONTRIBUTION DE L'ENSEIGNEMENT MISSIONNAIRE CATHOLIQUE À LA STRUCTURATION DU CERCLE D'ATAKPAMÉ (TOGO) À PARTIR DE 1900	
KOSSOU Sovi	440-461
CONFLITS DE GOUVERNANCE ET ENJEUX IDENTITAIRES DANS LA GESTION DU MARCHÉ À BÉTAIL DE BOUNA (CÔTE D'IVOIRE)	
Ekian Noël N'GORAN	462-477
COMPARATIVA DE LA ATENCIÓN A LAS PERSONAS CON DISCAPACIDAD EN CATALUÑA Y EN EL PAÍS VASCO	
SORO Kassoum	478-495
POUR UNE ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES ACTIVITÉS INFORMELLES DE DISTRIBUTION DE PRODUITS MANUFACTURÉS	
SOUMAHORO Sainghot	496-512
LES DÉTERMINANTS DE L'ESSOR DE L'ANACARDE DANS LA SOUS- PRÉFECTURE DE GUEZON (OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE)	
N'Zué Pauline YAO et Kopeh Jean-Louis ASSI	513-530

DÉVELOPPEMENT ET BONNE GOUVERNANCE : COMMENT « ÉQUATIONER » LES ENTITÉS ? KOUASSI Assanti Olivier	531-546
MALENTENDUS ET DYSFONCTIONNEMENTS DES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT : CAS DU PROJET SOJA DANS LE NORD-OUEST DE LA CÔTE D'IVOIRE (1988-2002) YEO Mamadou	547-560
ANALYSE EMPIRIQUE DE L'EFFET DE L'OUVERTURE COMMERCIALE SUR LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DANS LES PAYS DE L'UEMOA : QUELLE IMPLICATION DE LA GOUVERNANCE ? AYENAGBO Kossi	561-578
DYNAMIQUE DES CULTURES PÉRENNES ET CONFLITS FONCIERS DANS LA SOUS-PRÉFECTURE DE MAFÉRÉ (SUD-EST DE LA CÔTE D'IVOIRE) KOFFI Guy Roger Yoboué et KOMENAN Komenan Gabin	579-602
GOUVERNANCE ET AUTONOMISATION DES FEMMES DE N'ZÉRÉKORÉ PAR LA COMMERCIALISATION DE L'HUILE ROUGE LAMAH Pénépé Julien et AMOATTA Koffi Guy	603-623
GOUVERNANCE BANCAIRE À TRAVERS LES GUICHETS AUTOMATIQUES DE TRANSACTION MONÉTAIRE À KORHOGO : ENTRE REPRÉSENTATIONS ET PRATIQUES KONE Kapiéfolo Julien	624-642
GOUVERNANCE DURABLE DANS LA VILLE DE TAFIRE (EN CÔTE D'IVOIRE) : LE JEU D'ACTEURS ET LES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT URBAIN KONE N'golo Oumar, DIARRASSOUBA Bazoumana et DJAH Armand Josué	643-661
GESTION DES RESSOURCES HYDRIQUES DANS LA VILLE TOURISTIQUE DE SAN PEDRO : DEFIS ET STRATEGIES KONAN N'Guessan Olivier	662-677
LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'ELEVAGE DANS LA REGION DU NORD DU BURKINA FASO FACE AUX CRISES CLIMATIQUE ET SECURITAIRE ZOUGOURI Amidou et SODORE Abdoul Azise	678-693
LA COMMUNE DU PLATEAU (ABIDJAN, COTE D'IVOIRE) SOUS LA LOUPE : UNE ANALYSE SWOT POUR COMPRENDRE SA SITUATION ACTUELLE Abou DIABAGATE et Amadou COULIBALY	694-711
GOUVERNANCE DE LA TRANSHUMANCE PAR L'ÉDUCATION À LA PAIX SOCIALE BATAMA Kodjo et Pr ALOSSE Dotsé Charles-Grégoire	712-728
CONSERVATION DU PATRIMOINE AUTOCHTONE ET CONTRIBUTION À LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE DANS LA COMMUNE DE	

DOUFELGOU I AU NORD TOGO DJALNA Kouyadéga	729-748
IMPACTS DE LA PRODUCTION FONCIÈRE SUR L'AMÉNAGEMENT DES ZONES PÉRIPHÉRIQUES DE LA VILLE DE KATIOLA / IMPACT OF LAND PRODUCTION ON THE DEVELOPMENT OF THE OUTSKIRTS OF THE CITY OF KATIOLA DOHO Bi Tchan-André, ALLA Affoué Sonya et ETTIEN Aka Yves Serge Pacôme ..	749-769
GOUVERNANCE DES ESPACES MARCHANDS DANS LA METROPOLE D'ABIDJAN / GOVERNANCE OF MARKET SPACES IN THE ABIDJAN METROPOLIS GOZE Thomas et KOBENAN Appoh Charlesbor	770-786
ÉTHIQUE DE LA RESPONSABILITÉ ET GOUVERNANCE : UNE RELECTURE DE LEVINAS ET JONAS FACE AUX CRISES ÉCOLOGIQUES ILAHIRI Mylène Stéphanie	787-804
DÉGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT SUR LE FRONT LAGUNAIRE ÉBRIÉ À ABIDJAN : CAS D'ABOBO-DOUMÉ KAMBIRÉ Bébê et KOUASSI Charles Aimé	805-824
EXPLOITATION DES RESSOURCES NATURELLES DANS LES ESPACES RÉSERVÉS : L'EXEMPLE DE LA ZONE PASTORALE DE SAMOROGOUAN AU BURKINA FASO KI Jean Paulin, DABIRÉ Joël et SOMDA Touobawènèkaon Maximin	825-846
ENJEUX ET DEFIS DE LA RESTRUCTURATION DES QUARTIERS PRECAIRES D'ABIDJAN FACE AUX EXIGENCES DE RENFORCEMENT DES EQUIPEMENTS URBAINS Koua Koffi Etienne Trésor KOFFI et Sanaliou KAMAGATE	847-864
AMÉNAGEMENT URBAIN ET COORDINATION DES ACTEURS DANS LA VILLE D'ABENGOUROU (CÔTE D'IVOIRE) <i>KOFFI Akouassi Bénédicte et DJAH Armand Josué</i>	865-883
LE NUMERIQUE DANS LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION À ABIDJAN Khan KOUAME, Anouman Yao Thibault OUSSOU et Gnamien Elie MANAN	884-902
LES DÉTERMINANTS DE L'URBANISME SPONTANÉ ET SES CONSÉQUENCES SUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DANS LE QUARTIER NGAMAKOSSO À BRAZZAVILLE Robert NGOMEKA	903-917
AUTONOMISATION FINANCIÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : UN ENJEU DE SURVIE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE FRANCOPHONE Martin NGOUA EYENE et Emmanuelle NGUEMA MINKO	918-931
LA GOUVERNANCE DES RESSOURCES LOCALES ET LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ DANS LES ETATS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE : LE CAS DU	

CAMEROUN	
<i>SANAMA AMBASSA</i>	932-949
LA GESTION DE L'INCIVISME ROUTIER VIA LES TIC : QUELLES PERCEPTIONS DES POPULATIONS EN CÔTE D'IVOIRE ?	
SEY Henri Joël	950-967
COLLOQUE INTERNATIONAL DU PROGRAMME THÉMATIQUE DE RECHERCHE-GOUVERNANCE ET DÉVELOPPEMENT DU CAMES (PTRC-GD)	
SISSOKO Pierre Soriba	968-984
MUTATION DE LA JEUNESSE AFRICAINE ET PROBLÉMATIQUE DE L'ÉCOLOGIE : PERSPECTIVES D'APPROPRIATION DES APPROCHES	
TATA Gaston Gabriel	985-1000
QUELS IMPACTS DES PLANS DE DÉVELOPPEMENT SUR LA GOUVERNANCE TERRITORIALE DE LA PROVINCE DU LAC (OUEST DU TCHAD) ?	
TOB-RO N'Dilbé	1001-1020
DYNAMIQUE URBAINE ET ZONES HUMIDES À BOUAKÉ DE 2002-2024 : ENJEUX ET PERSPECTIVES	
KOUASSI Kobenan Christian Venance, SANGARÉ Nouhoun, TRAORE Fanta et SOROGO Bourahima	1021-1036
RÉSISTANCES SOCIO-CULTURELLES ET APPROPRIATION DU CERTIFICAT FONCIER EN CÔTE D'IVOIRE (EXEMPLE DE SAKASSOU) : RECOMPOSITIONS DE L'ACTION COLLECTIVE DANS UNE TRANSITION PARTICIPATIVE	
Boni Hyacinthe KPANGBA	1037-1054
DYNAMIQUE DE L'OCCUPATION DU SOL DANS LE BASSIN DE L'OTI	
ALASSANE Abdourazakou	1055-1067

Gouvernance socioéconomique

CONFLITS DE GOUVERNANCE ET ENJEUX IDENTITAIRES DANS LA GESTION DU MARCHÉ À BÉTAIL DE BOUNA (CÔTE D'IVOIRE)

Ekian Noël N'GORAN

Université Félix Houphouët-Boigny, Abidjan, Côte d'Ivoire

Discipline : **Sociologie du Politique et de l'Intégration**

Résumé

Le marché à bétail de Bouna, situé dans le nord-est de la Côte d'Ivoire, constitue un espace économique central, historiquement dominé par les acteurs peuhls. Cependant, les récentes tentatives de formalisation par les autorités locales, à travers la création d'un Comité de Gestion (COGES) et d'un organe de régulation de l'élevage, ont généré des tensions identitaires et institutionnelles. Ces initiatives, perçues comme des outils de reprise de contrôle par les autochtones et allochtones minoritaires, ont conduit à l'exclusion ressentie des Peuhls, principaux acteurs du marché. En réponse, ces derniers ont créé un comité parallèle et rejetent les mécanismes officiels, notamment le paiement des taxes.

À travers une approche qualitative, cette étude analyse les logiques d'opposition, en mobilisant la théorie de la reconnaissance d'Axel Honneth et la critique de la gouvernance instrumentale selon Jean-Pierre Olivier de Sardan. Il en ressort que la formalisation, loin d'instaurer une gestion inclusive, a accentué les fractures sociales en ignorant les légitimités locales et historiques. Ce conflit révèle une quête de reconnaissance sociale, juridique et politique des Peuhls, et souligne la nécessité d'une gouvernance participative, respectueuse des dynamiques communautaires endogènes.

Mots-clés : Bouna, Côte d'Ivoire, gouvernance, marché à bétail, conflit identitaire.

Abstract

The Bouna cattle market, located in the northeast of Côte d'Ivoire, constitutes a central economic space, historically dominated by Fulani actors. However, recent attempts at formalization by local authorities, through the creation of a Management Committee (COGES) and a livestock regulatory body, have generated identity and institutional tensions. These initiatives, perceived as tools for regaining control by indigenous and non-indigenous minorities, have led to the perceived exclusion of the Peuhls, the main players in the market. In response, the latter created a parallel committee and reject official mechanisms, notably the payment of taxes.

Through a qualitative approach, this study analyzes the logics of opposition, mobilizing the theory of recognition of Axel Honneth and the critique of instrumental governance according to Jean-Pierre Olivier de Sardan. It emerges that formalization, far from establishing inclusive management, has accentuated social divisions by ignoring local and historical legitimacy. This conflict reveals a quest for social, legal and political recognition of the Peuhls, and underlines the need for participatory governance, respectful of endogenous community dynamics.

Keywords: Bouna, Côte d'Ivoire, governance, livestock market, identity conflict.

Introduction

Depuis la crise politico-militaire de 2002, la Côte d'Ivoire connaît une instabilité structurelle marquée par des tensions sociopolitiques, des fractures identitaires et une gouvernance locale souvent contestée. Ces dynamiques fragilisent les institutions, amplifient les clivages communautaires et alimentent les conflits autour des ressources, notamment dans les zones périphériques comme Bouna, située dans le nord-est du pays. Cette région, historiquement marquée par la cohabitation entre populations autochtones (Lobi, Koulango), allochtones (issus d'autres régions ivoiriennes) et allogènes (notamment les peuhls), constitue un terrain propice à l'émergence de conflits latents autour de la gestion des espaces économiques.

Le marché à bétail de Bouna, principal point de convergence des acteurs du pastoralisme, illustre les tensions inhérentes à la gouvernance locale des ressources économiques. Les processus récents de formalisation, incarnés par la mise en place d'un Comité de Gestion (COGES), visent à rationaliser les pratiques de gestion selon des logiques bureaucratiques. Or, comme le souligne P. Bourdieu (1993), l'imposition d'un mode de gestion formalisé peut créer une violence symbolique en marginalisant les savoirs et pratiques endogènes. Dans ce cas précis, les acteurs peuhls, historiquement dominants dans l'organisation informelle du marché, perçoivent cette formalisation comme une dépossession de leur pouvoir socioéconomique et identitaire.

Loin de garantir une gouvernance inclusive, la réforme du marché à bétail a révélé les limites d'une approche technocratique déconnectée des rapports sociaux locaux. Elle s'inscrit dans ce que J-F. Bayart (2004) décrit comme les logiques de « politique du ventre », où la lutte pour l'accès aux ressources économiques se double d'une lutte pour la reconnaissance et la légitimité sociale. De plus, en contexte de fragilité sécuritaire accrue, du fait des menaces djihadistes dans le nord ivoirien et de l'insécurité transfrontalière, les marchés deviennent aussi des espaces de souveraineté concurrentielle, où les groupes cherchent à affirmer leur contrôle (M. Diouf, 2016).

Les tensions observées à Bouna relèvent donc d'un double registre : un conflit de gouvernance opposant deux logiques, l'une institutionnelle et formalisée, l'autre communautaire et coutumière ; et un conflit identitaire, lié à la place des peuhls dans la configuration socioéconomique locale. Cette situation illustre les thèses de J. Scott (1998) sur les effets pervers de l'« État simplificateur », qui, en cherchant à organiser l'espace social selon des critères administratifs, ignore les systèmes de légitimité enracinés dans les dynamiques communautaires.

Situé au nord-est de la Côte d'Ivoire, dans la région du Bounkani, le marché à bétail de Bouna constitue un espace économique central pour les échanges de bovins, ovins et caprins, en particulier dans un contexte de forte activité pastorale transfrontalière. Ce marché représente non seulement un lieu stratégique pour l'approvisionnement en viande des villes du nord ivoirien, mais également une plateforme socioéconomique majeure pour des acteurs de différentes appartenances : autochtones (principalement Koulango et Lobi), allochtones issus d'autres régions de la Côte d'Ivoire, et allogènes peuhls, traditionnellement spécialisés dans l'élevage et la commercialisation du bétail.

Historiquement, les Peuhls se sont imposés comme les acteurs dominants de ce marché, grâce à leur maîtrise des circuits pastoraux, leur réseau transfrontalier et leur présence ancienne dans la région. Leur contrôle informel de la gestion du marché s'exerçait à travers des mécanismes communautaires, parfois coutumiers, fondés sur la reconnaissance de leur expertise et de leur autorité en matière d'élevage. Cependant, cette domination est progressivement remise en cause par les réformes institutionnelles engagées dans une logique de gouvernance dite « moderne » et de formalisation des activités économiques locales.

À l'instar d'autres réformes territorialisées impulsées par l'État ou les collectivités locales, la mise en place d'un COGES et d'un organe de régulation de l'élevage à Bouna s'inscrit dans un processus de rationalisation des pratiques de marché, destiné à encadrer les flux financiers, à uniformiser les règles de taxation et à améliorer la traçabilité des transactions. Cependant, loin de renforcer la cohésion sociale ou d'améliorer la gouvernance, cette initiative a généré des effets de fragmentation. Les Peuhls, qui se perçoivent comme exclus du nouveau dispositif, ont réagi en créant un comité parallèle, en assurant des fonctions similaires à celles du COGES, notamment la collecte de taxes, l'organisation des échanges, et en boycottant les taxes imposées par le COGES officiel.

Ce phénomène soulève une problématique plus large sur les tensions entre gouvernance formalisée et légitimités sociales enracinées. Comme le note J. Scott (1998), les États modernes tendent à « simplifier » les pratiques sociales locales à travers des dispositifs administratifs

souvent inadaptés aux dynamiques sociales concrètes. En tentant de remplacer un ordre coutumier par une structure bureaucratique, la formalisation opérée à Bouna ignore les rapports de pouvoir historiques, les logiques d'appartenance communautaire, ainsi que les enjeux identitaires qui sous-tendent l'organisation du marché.

Par ailleurs, dans un contexte national marqué par des crises sociopolitiques successives, des conflits fonciers et une insécurité croissante, en particulier liée à la menace djihadiste aux frontières du Burkina Faso, la moindre reconfiguration institutionnelle est perçue par les communautés comme une requalification des équilibres identitaires et économiques. Les réformes de gouvernance apparaissent alors comme des actes politiques, susceptibles de provoquer des conflits ouverts entre groupes locaux. Comme l'écrit M. Agier (2013), toute tentative d'encadrement administratif d'un espace hétérogène devient un « espace d'exception » où s'expriment des résistances, des revendications de reconnaissance, voire des contestations de l'ordre établi.

Dans le cas de Bouna, le rejet des décisions du COGES par les Peuhls, leur refus de payer les taxes officielles, et leur mise en retrait du système formalisé, révèlent un conflit de légitimité : qui a le droit de gérer le marché ? Selon quelles normes ? Et pour le compte de qui ? Derrière ce conflit institutionnel se cache une lutte symbolique (P. Bourdieu, 1994) pour la reconnaissance d'un ordre économique structuré autour de la mobilité pastorale et de la mémoire historique d'un groupe social souvent marginalisé dans les représentations nationales.

La problématique centrale de cette recherche repose donc sur l'analyse des effets ambivalents de la formalisation de la gestion d'un espace économique stratégique sur les relations intercommunautaires, en particulier sur les dynamiques d'exclusion perçue ou réelle des Peuhls, considérés comme acteurs majoritaires mais marginalisés dans le processus décisionnel. Elle interroge les conditions d'une gouvernance locale réellement inclusive, capable de concilier les objectifs de modernisation administrative avec la nécessité de reconnaissance des légitimités sociales ancrées dans les pratiques et les représentations des groupes concernés.

Cette réflexion s'inscrit dans les débats contemporains sur la gouvernance socioéconomique (J-P. Olivier de Sardan, 2008), l'intégration territoriale des communautés pastorales (Bonnet et al., 2020), ainsi que sur les approches critiques de l'ingénierie institutionnelle dans les espaces de conflictualité. Elle vise, in fine, à proposer des pistes de gestion concertée et durable du marché à bétail de Bouna, à partir d'une compréhension fine des tensions identitaires et des aspirations des acteurs locaux.

Ainsi, le cas du marché à bétail de Bouna interpelle sur la nécessité de repenser les formes de gouvernance locale en tenant compte des identités collectives, des rapports de pouvoir

historiques et des mécanismes d'exclusion symbolique. Il pose la question centrale d'une gouvernance réellement inclusive, capable de concilier modernisation des structures et reconnaissance des acteurs traditionnels.

Par ailleurs selon A. Honneth (2008) les conflits sociaux émergent lorsqu'un groupe social se sent dénié dans ses droits, sa dignité ou sa contribution à la société. Pour lui la reconnaissance n'est pas seulement une quête symbolique, elle est au fondement du lien social et de l'intégration dans l'espace public.

Dans le cas du marché à bétail de Bouna, cette approche éclaire le ressentiment et la réaction des Peuhls face à une gouvernance formalisée perçue comme les excluant symboliquement et pratiquement. Ces derniers ont développé une structure parallèle qui reproduit les fonctions du COGES, non pas seulement pour des raisons économiques, mais surtout comme acte de contestation d'un ordre perçu comme illégitime. Le boycott des taxes, le rejet de l'autorité du comité officiel et la création de règles communautaires s'analysent comme des luttes pour la reconnaissance institutionnelle, culturelle et économique.

Dans ce contexte, le processus de formalisation, loin d'être neutre, est vécu comme une forme de "non-reconnaissance" ou d'invisibilisation du rôle historique et économique des Peuhls dans la structuration du marché à bétail. Selon Honneth, une société juste repose sur la reconnaissance mutuelle dans trois sphères essentielles :

- ✓ la reconnaissance affective (respect et estime au sein des groupes primaires) ;
- ✓ la reconnaissance juridique (égalité des droits et accès aux institutions) ;
- ✓ la reconnaissance sociale (valorisation des contributions à la société).

Or, les Peuhls semblent privés de la deuxième (accès équitable à la gouvernance) et de la troisième (valorisation de leur rôle socioéconomique).

La théorie de la reconnaissance est combinée avec les critiques de la « gouvernance instrumentale » développées en Afrique par des auteurs comme J-P. Olivier de Sardan (2008). Ce dernier montre que les politiques publiques, même bien intentionnées, échouent souvent parce qu'elles ne prennent pas en compte les normes sociales locales, les logiques de pouvoir informel et les configurations identitaires.

Dans le cas de Bouna, la mise en place du COGES procède d'une logique top-down, qui ignore les équilibres communautaires préexistants et les formes d'autorité légitime selon les populations locales. La gouvernance technocratique imposée échoue à intégrer les dynamiques sociales endogènes, générant ainsi de nouvelles tensions.

Sur la base de ces théories, la formalisation de la gestion du marché à bétail de Bouna, à travers l'instauration du COGES, génère des conflits identitaires et institutionnels dans la mesure où

elle constitue un dispositif de gouvernance perçu comme une non-reconnaissance des légitimités sociales, historiques et économiques des Peuhls, entraînant ainsi leur marginalisation et la mise en place de mécanismes parallèles de contestation.

1. Méthodologie

Cette étude s'inscrit dans une approche qualitative visant à comprendre les dynamiques de gouvernance, les tensions identitaires et les logiques d'exclusion autour de la gestion du marché à bétail de Bouna. Elle s'est déroulée dans la ville de Bouna, située dans le nord-est de la Côte d'Ivoire, à proximité des frontières du Burkina Faso et du Ghana, zones fortement marquées par les pratiques pastorales transfrontalières.

La collecte de données s'est appuyée sur plusieurs techniques : une revue documentaire (ouvrages, articles scientifiques, rapports institutionnels, sources web), une observation directe du fonctionnement du marché, ainsi que des entretiens semi-directifs menés auprès d'acteurs clés impliqués dans la gestion du marché. Les outils mobilisés incluent une grille de lecture pour l'analyse documentaire, une grille d'observation, un guide d'entretien et un fil conducteur thématique.

L'échantillon, constitué selon la méthode dite « boule de neige », comprend 21 personnes issues de différents profils : membres du COGES, responsables de l'Association des Eleveurs de Bétail de Bouna (AE2B), autorités municipales, direction régionale du ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, encadreurs du projet COSO, ainsi que leaders du groupe dissident peuhl. Les critères de sélection reposaient sur l'implication directe ou indirecte des personnes dans la gestion, la régulation et les contestations liées au marché à bétail, ainsi que sur leur capacité à fournir une information éclairée et diversifiée. Afin de limiter les biais liés à la surreprésentation d'un groupe particulier, les premiers enquêtés ont été identifiés dans différents réseaux (institutionnels, communautaires et associatifs), ce qui a permis d'assurer une diversité des points de vue.

Les données collectées ont été retranscrites, organisées à l'aide du logiciel Word, puis soumises à une analyse de contenu thématique. Cette démarche a permis d'identifier les perceptions, stratégies et représentations des différents acteurs, en lien avec les enjeux de gouvernance, de légitimité et d'inclusion dans la gestion du marché à bétail de Bouna. Toutefois, il convient de souligner que la méthode « boule de neige » présente certaines limites, notamment le risque d'exclure des acteurs moins visibles ou marginalisés, qui ne sont pas intégrés dans les réseaux de relations des premiers enquêtés.

2. Marché à bétail de Bouna, un espace d'activité pastorale dominée par les Peuhls

Les données recueillies dans le cadre de cette étude révèlent une forte concentration de Peuhls dans l'ensemble des fonctions clés de l'activité pastorale au sein du marché à bétail de Bouna. En effet, les postes de démarcheurs (terfah), d'aides (broudoubroudou), de responsables de pâture (dindimbra) et de gardiens du marché (djalah) sont occupés majoritairement, voire exclusivement, par des acteurs peuhls. Cette surreprésentation, qui dépasse les 95 %, traduit une hégémonie socioéconomique historique de ce groupe dans l'organisation informelle du marché. Cette domination est interprétée à la lumière des trajectoires sociohistoriques des Peuhls dans la région du Bounkani, traditionnellement reconnus pour leur expertise en matière d'élevage transhumant. Le pastoralisme, dans ce contexte, ne constitue pas seulement une activité économique, mais un marqueur identitaire fort, un mode de vie et un fondement de légitimité sociale. Cette spécialisation historique, couplée à des réseaux transfrontaliers bien établis (avec le Burkina Faso et le Ghana), a permis aux Peuhls de consolider leur position dominante dans les chaînes de valeur locales du bétail.

Toutefois, cette hégémonie informelle, longtemps tolérée ou acceptée dans le fonctionnement traditionnel du marché, est aujourd'hui remise en cause par les processus de formalisation impulsés par les autorités publiques à travers la création du COGES. Cette transformation de la gouvernance locale du marché introduit de nouvelles règles d'accès aux fonctions stratégiques, fondées non plus sur l'expertise communautaire, mais sur des critères administratifs ou politiques. Dans ce basculement, les Peuhls perçoivent une tentative d'expropriation symbolique et économique, d'autant plus violente qu'elle ne reconnaît ni leur contribution historique ni leur rôle structurant dans l'économie pastorale locale. Le déni de reconnaissance sociale et institutionnelle d'un groupe historiquement actif dans un domaine donné génère des formes de ressentiment et de résistance. C'est ce que l'on observe à Bouna, où la marginalisation progressive des Peuhls dans la nouvelle gouvernance du marché s'accompagne de comportements de boycott, de retrait et de réinstitution d'un ordre parallèle.

Dès lors, le marché à bétail de Bouna n'est compris uniquement comme un espace de transaction économique. Il devient un espace symbolique de pouvoir, de reconnaissance identitaire et de légitimation sociale, où les tensions entre gouvernance formalisée et domination communautaire informelle s'exacerbent. L'analyse de la répartition des fonctions selon les appartenances communautaires montre ainsi que toute réforme institutionnelle dans un tel contexte doit impérativement tenir compte des configurations historiques et identitaires sous-jacentes, au risque d'alimenter des conflits latents et des dynamiques d'exclusion.

3. Formalisation du COGES et organe de régulation de l'élevage, des initiatives perçues comme un outil de contrôle par les autochtones et allochtones minoritaires

L'introduction du COGES et de l'organe de régulation de l'élevage dans le marché à bétail de Bouna représente une tentative institutionnelle de structurer l'activité pastorale selon des normes dites modernes de gestion, de transparence et de traçabilité. Toutefois, cette initiative, bien que portée par un discours de rationalisation économique, est perçue par les Peuhls, groupe historiquement dominant dans la gestion informelle du marché, comme une stratégie politique visant à déposséder leur communauté de son rôle central. Cette perception est d'autant plus marquée que les autochtones (Koulango, Lobi) et certains allochtones, historiquement moins présents dans les circuits du pastoralisme, apparaissent désormais comme les principaux instigateurs ou bénéficiaires du nouveau système de régulation.

La formalisation devient ainsi un vecteur de repositionnement des pouvoirs locaux. En effet, en transformant les règles d'accès à la gestion du marché, désormais basées sur des critères administratifs ou politiques, le COGES redéfinit les hiérarchies locales, en conférant une autorité légitime à des acteurs jusque-là marginaux dans la sphère pastorale. Comme le souligne J-F. Bayart (1989), les réformes institutionnelles, même techniques en apparence, ne sont jamais neutres dans des contextes marqués par des logiques d'appropriation du pouvoir. Elles traduisent des luttes de légitimation entre groupes sociaux concurrents.

L'organe de régulation de l'élevage, en imposant de nouvelles normes sur les flux d'animaux, la traçabilité, les droits de passage ou les taxes, est interprété par les Peuhls comme un mécanisme de surveillance et de contrôle externe, venant perturber des logiques communautaires auto-organisées fondées sur la confiance, les réseaux familiaux et l'expertise pastorale. En d'autres termes, la régulation ne répond pas aux logiques sociales internes au pastoralisme peuhl, mais cherche à y superposer une gouvernance extérieure, appuyée sur une autorité politico-administrative.

Ainsi, la formalisation est vécue non pas comme un levier d'inclusion ou de modernisation partagée, mais comme une opération de dépossession symbolique, instrumentalisée par des groupes perçus comme minoritaires mais désormais soutenus par les structures administratives étatiques ou communales. Cette reconfiguration du pouvoir local alimente les tensions intercommunautaires et creuse les lignes de fracture entre Peuhls, autochtones et allochtones, dans un contexte national déjà fragilisé par les enjeux de cohésion sociale, d'ethnicisation des fonctions économiques, et de contestation des formes de gouvernance imposées.

4. Contestation du leadership et opposition au COGES

La dynamique de contestation du leadership observée autour de la gestion du marché à bétail de Bouna illustre une reconfiguration des rapports de pouvoir intercommunautaires, nourrie par l'histoire sociale et économique des groupes en présence. L'évolution des figures dominantes

des familles malinké et dioula (notamment les Bamba, Coulibaly, Diabagaté) vers une hégémonie peuhle, témoigne d'une transformation progressive des logiques de gestion et d'appropriation du marché. Cette reconfiguration historique permet de comprendre les tensions identitaires et les conflits de légitimité qui sous-tendent la crise actuelle autour du COGES.

Historiquement, les familles malinké et dioula ont exercé un leadership économique traditionnel, structuré autour de la boucherie, de la commercialisation du bétail et du financement des transactions. Leur statut était légitimé par leur ancienneté dans le commerce et leur proximité avec les autorités locales, parfois même avec les structures religieuses ou administratives. Toutefois, à partir des années 1990, ces groupes ont progressivement relâché leur emprise sur l'activité pastorale, laissant un espace que les Peuhls, acteurs du pastoralisme nomade, ont su occuper et organiser selon leurs logiques propres. Ce mouvement de repli des familles marchandes et d'affirmation des Peuhls a favorisé la montée d'un pouvoir économique informel, organisé en réseau, fortement lié à la mobilité transfrontalière et aux solidarités communautaires.

Le retour en force des anciennes familles dirigeantes dans le cadre du processus de formalisation, avec la présidence du COGES attribuée à un Diabagaté et la direction de l'AE2B assurée par un Bamba ; est dès lors interprété par les Peuhls comme une entreprise de reprise en main autoritaire, voire une forme de spoliation de leur pouvoir socioéconomique conquis de longue date. Cette perception s'accompagne d'un discours de délégitimation des nouvelles autorités du marché, accusées de vouloir imposer une gouvernance qui ne reflète ni les réalités de terrain, ni les compétences effectives dans la gestion quotidienne du bétail.

Dans cette logique, le conflit autour du COGES dépasse les simples questions de taxes ou d'organisation logistique : il traduit une lutte pour le contrôle d'un espace économique symboliquement disputé, où se rejouent des enjeux de reconnaissance, de pouvoir et d'identité. Selon la perspective théorique adoptée, les conflits sociaux émergent souvent lorsque des groupes perçoivent une atteinte à leur reconnaissance sociale, juridique et institutionnelle. En refusant d'intégrer les Peuhls dans les sphères décisionnelles du COGES, la nouvelle gouvernance est vécue comme une négation de leur rôle historique, une exclusion des structures de pouvoir et une disqualification de leur savoir-faire communautaire.

Par ailleurs, la légitimité des nouvelles figures du COGES est perçue par les Peuhls comme externalisée et technocratique, c'est-à-dire fondée sur des nominations officielles, souvent décidées par les autorités municipales ou préfectorales, sans consultation réelle des principaux acteurs du marché. Cette absence de participation effective à la définition des règles de gouvernance renforce la méfiance et alimente une forme de dissidence institutionnelle, illustrée

par la mise en place d'un comité parallèle peuhl qui se substitue au COGES dans certaines fonctions clés (collecte des taxes, organisation des ventes, médiation des litiges).

En d'autres termes, la formalisation du marché par des élites perçues comme extérieures aux pratiques vivantes de l'élevage engendre une crise de légitimité, au sens où le pouvoir institué (le COGES) n'est pas reconnu comme légitime par le pouvoir instituant (les acteurs du terrain, en l'occurrence les Peuhls).

Enfin, ce conflit de leadership peut être interprété dans une perspective plus large comme une manifestation des tensions intercommunautaires post-crises en Côte d'Ivoire. Dans un contexte national marqué par des recompositions politiques, territoriales et identitaires depuis les crises sociopolitiques de 2002 et 2010, la redéfinition des autorités locales et des légitimités économiques devient un terrain sensible de rivalité. La formalisation du marché à bétail, loin d'être un simple mécanisme administratif, devient dès lors un révélateur des fractures sociales, un catalyseur de ressentiment et un terrain de politisation des appartenances communautaires.

5. Dualisme institutionnel et gouvernance contestée

Le phénomène de dualisme institutionnel observé dans la gestion du marché à bétail de Bouna met en lumière une dynamique de fragmentation de l'autorité locale. En réponse à la formalisation incarnée par la mise en place du COGES, les Peuhls ont développé une structure parallèle qui reprend l'essentiel des fonctions organisationnelles du marché : collecte de taxes, organisation des transactions, règlement des différends, surveillance de l'espace de vente. Cette duplication des rôles traduit une crise de légitimité du dispositif formel et constitue un symptôme d'un conflit d'ordre politico-identitaire plutôt que strictement technique.

La mise en place de ce comité dissident est interprétée, d'une part, comme une stratégie d'auto-organisation communautaire face à un dispositif perçu comme exogène, discriminatoire et imposé sans véritable concertation. D'autre part, elle incarne une revendication de souveraineté locale, où les Peuhls, en tant qu'acteurs historiquement ancrés dans l'activité pastorale, cherchent à réaffirmer leur rôle de régulateurs légitimes d'un espace économique qu'ils considèrent comme leur domaine d'expertise et de tradition. Ce dualisme illustre ainsi une tension entre gouvernance institutionnelle et gouvernance communautaire, entre normes juridiques et normes sociales, entre pouvoir délégué et pouvoir vécu.

Dans cette perspective, la situation relève d'une configuration de gouvernance segmentée telle que décrite par J.-F. Médard (1991), dans laquelle différentes autorités concurrentes revendiquent un droit de contrôle sur les mêmes ressources ou les mêmes populations. Cette fragmentation de l'autorité engendre une insécurité normative : les usagers du marché ne savent plus à quelle instance se référer, ni quelles règles appliquer, ni à qui payer les taxes. Ce

brouillage institutionnel est d'autant plus délétère qu'il alimente un climat de méfiance, d'instabilité et de conflictualité latente, propice aux affrontements symboliques et parfois physiques entre groupes d'acteurs.

Au-delà de l'enjeu organisationnel, la constitution du comité parallèle s'inscrit dans une lutte pour la reconnaissance identitaire et institutionnelle. Elle est la traduction d'une *blessure symbolique*, entendue comme une atteinte au statut, à la dignité et à la légitimité sociale des Peuhls en tant que communauté historiquement dépositaire du savoir-faire pastoral. Cette blessure se manifeste concrètement à travers plusieurs dimensions :

- *le sentiment d'expropriation d'un espace symbolique et économique* : « *On nous a pris notre marché, alors que ce sont nos parents qui l'ont fait vivre depuis toujours* », affirme un Broudoubroudou;
- *la perception d'une marginalisation institutionnelle* : « *Ils décident sans nous, comme si ce n'est pas notre propre activité*. Hors, ils savent que c'est notre activité principale», souligne un Dindimbra;
- *La mise en cause de la reconnaissance identitaire* : « *Si le marché n'est pas dans notre main, qui reconnaîtra encore que ce sont les Peuhls qui connaissent le bétail ?* » questionne un Djalah.

Ces éléments discursifs traduisent un vécu de dépossession symbolique, où la non-prise en compte des Peuhls dans les dispositifs de gouvernance officielle est perçue comme une négation de leur rôle historique, de leur savoir et de leur identité sociale. En ce sens, la blessure symbolique ne relève pas uniquement d'une perte matérielle, mais d'une atteinte profonde au prestige et à la reconnaissance de la communauté dans l'espace public local.

Ce rejet du COGES repose également sur une critique implicite de la « gouvernance technocratique » (J-P. Olivier de Sardan, 2008), qui tend à ignorer les configurations sociales locales au profit de modèles uniformes de gestion imposés par le haut. La légitimité du COGES est ici contestée non pas sur la base de son efficacité technique, mais parce qu'il incarne une autorité administrative désincarnée, déconnectée des pratiques coutumières, des réseaux sociaux de confiance et des mécanismes de régulation autochtones qui structuraient historiquement le fonctionnement du marché.

En retour, la gouvernance parallèle des Peuhls, bien qu'informelle, se fonde sur une légitimité sociale forte. Elle repose sur un mode de régulation communautaire, basé sur l'autorité morale des aînés, la régulation horizontale entre pairs, et un sens aigu de la responsabilité collective. Cette forme de gouvernance a longtemps permis de maintenir la paix sociale dans un espace économique sensible, traversé par des enjeux fonciers, identitaires et transfrontaliers. En ce

sens, la gouvernance parallèle n'est pas anarchique, mais elle reflète une autre rationalité, que les pouvoirs publics ne peuvent ignorer s'ils souhaitent construire une paix durable.

Ce dualisme institutionnel appelle donc à une reconfiguration de la gouvernance locale dans une perspective inclusive. Il n'est résolu par une imposition autoritaire de la légitimité administrative, mais exige une reconnaissance mutuelle des légitimités concurrentes. Une solution durable passerait par un processus de médiation intercommunautaire, accompagné d'un dialogue structuré entre autorités coutumières, acteurs communautaires et représentants administratifs, en vue d'une cogestion du marché intégrant les différentes parties prenantes. Une telle approche permettrait de dépasser la logique d'exclusion et de compétition institutionnelle, au profit d'un modèle hybride de gouvernance fondé sur la reconnaissance croisée et la coopération.

6. Discussion des résultats

6.1. Formalisation comme mécanisme de déni de reconnaissance

Le premier enseignement que révèle cette étude est que la formalisation de la gestion du marché à bétail de Bouna, loin de constituer une avancée administrative neutre et rationnelle, s'inscrit dans un contexte d'inégalités historiques et de rapports de force identitaires. En ce sens, la création du COGES et de l'organe de régulation de l'élevage est interprétée à travers la grille d'analyse de la reconnaissance telle que formulée par A. Honneth (2008). Selon lui, les conflits sociaux prennent racine lorsque des groupes sociaux se sentent privés de reconnaissance dans l'une des trois sphères fondamentales : affective, juridique et sociale.

Les résultats montrent que les Peuhls, principaux acteurs économiques du marché à bétail, perçoivent la nouvelle gouvernance comme une négation de leur rôle historique dans la structuration de cet espace marchand. Leur réaction, la création d'un comité parallèle et le boycott des structures officielles, est interprétée comme une lutte pour la reconnaissance institutionnelle (accès au pouvoir de décision), culturelle (valorisation de l'identité pastorale peuhle), et économique (légitimation de leur rôle d'intermédiaires et de régulateurs du marché). Les Peuhls, bien qu'êtants majoritaires dans les fonctions techniques du marché (démarcheurs, gardiens, aides), sont exclus des sphères décisionnelles de la nouvelle gouvernance formelle. En cela, ils sont privés de reconnaissance sociale et de reconnaissance juridique, ce qui alimente un ressentiment collectif et provoque des stratégies de retrait et de substitution (structuration d'un comité parallèle, rejet du paiement des taxes au COGES, etc.). Cette forme de contestation s'inscrit donc pleinement dans la dynamique d'un conflit de reconnaissance, mais une lutte pour exister symboliquement dans l'espace public et institutionnel.

6.2. Gouvernance technocratique et ses effets pervers : une lecture critique inspirée de J-P. Olivier de Sardan

La deuxième grille d'analyse, inspirée de J-P. Olivier de Sardan (2008), permet d'approfondir la compréhension des dysfonctionnements liés à l'implantation du COGES. Dans ses travaux sur les politiques publiques en Afrique, Olivier de Sardan met en évidence l'écart entre les logiques technocratiques de gouvernance (souvent d'inspiration extérieure) et les pratiques sociales, culturelles et politiques locales. Ce que l'auteur appelle « gouvernance instrumentale » se caractérise par une conception descendante (top-down) de la décision, souvent désincarnée, ignorant les dynamiques endogènes, les relations intercommunautaires et les légitimités coutumières.

Le cas du marché à bétail de Bouna illustre parfaitement ce décalage. En instituant le COGES sans réelle consultation des acteurs historiquement impliqués dans la gestion du marché, en particulier les Peuhls, les autorités administratives ont involontairement ravivé des tensions identitaires latentes. L'objectif affiché de modernisation et de transparence a occulté les enjeux de pouvoir symbolique et de légitimité communautaire, essentiels pour une gouvernance localement acceptée.

Ainsi, la gouvernance technocratique du COGES est perçue par les Peuhls non comme un progrès, mais comme une entreprise de dépossession symbolique. Le retour dans la gestion du marché de figures malinké et dioula historiquement influentes (Diabagaté, Bamba), interprété comme une volonté de reprise de contrôle, renforce ce sentiment de spoliation. Ce constat rejoint les critiques formulées par Olivier de Sardan sur l'échec des politiques publiques non contextualisées, qui produisent souvent plus de conflits qu'elles n'en résolvent.

6.3. Entre dualisme institutionnel et fragmentation de l'autorité : les risques d'une gouvernance sans reconnaissance

Le quatrième résultat de l'étude, portant sur l'émergence d'un dualisme institutionnel (COGES officiel vs comité peuhl dissident), souligne les limites d'une gouvernance excluante dans un contexte de pluralité identitaire. En refusant de reconnaître l'autorité du COGES et en instaurant un système parallèle de collecte de taxes et de régulation du marché, les Peuhls créent un espace de légitimation alternatif. Ce phénomène est interprété comme une fragmentation de la souveraineté locale, une sorte de « sécession institutionnelle », dans laquelle deux régimes de normes et d'autorité coexistent et s'opposent.

Dans ce contexte, la gouvernance du marché à bétail devient le terrain d'un conflit d'hégémonie symbolique, où chaque groupe cherche à imposer sa lecture légitime de l'organisation sociale et économique. Les Peuhls, historiquement dominants par la pratique, se voient marginalisés par

une gouvernance formelle qui ne reconnaît ni leur expertise, ni leur autorité coutumière, ni leur capital social. Cette marginalisation n'est pas simplement politique, elle est aussi ontologique : elle remet en cause leur place dans l'ordre local.

La question centrale devient alors : qui a le droit de gouverner ? Et selon quels critères de légitimité ? La réponse n'est simplement juridique ou administrative. Elle doit intégrer les représentations sociales, les trajectoires historiques, et les rapports identitaires qui sous-tendent l'organisation du marché. Une gouvernance légitime dans un tel contexte doit donc reposer sur une reconnaissance croisée des différentes autorités (formelles, coutumières, communautaires), et sur un dialogue structuré visant à réconcilier la modernisation administrative avec les équilibres socioculturels locaux.

Au terme de cette analyse, il apparaît que la tentative de formalisation du marché à bétail de Bouna, en l'absence de reconnaissance des dynamiques identitaires et communautaires préexistantes, a plutôt exacerbé les tensions qu'elle ne les a apaisées. La grille d'analyse de la reconnaissance (Honneth) et celle de la gouvernance contextualisée (Olivier de Sardan) convergent pour montrer que la durabilité de toute réforme locale dépend de sa capacité à inclure les acteurs, à respecter les équilibres sociaux, et à dialoguer avec les formes d'autorité déjà présentes.

Le cas de Bouna invite donc à repenser la gouvernance des marchés communautaires en Afrique de l'Ouest en termes d'inclusion, de dialogue interculturel et de reconnaissance partagée. C'est à cette condition que les réformes de modernisation pourront véritablement contribuer à la cohésion sociale et au développement territorial.

Conclusion

L'étude sociologique de la gestion du marché à bétail de Bouna met en lumière les profondes tensions identitaires et institutionnelles générées par les processus récents de formalisation. Ce marché, historiquement structuré autour d'une gouvernance informelle dominée par les Peuhls, a vu son équilibre remis en cause par l'instauration d'un COGES et d'un organe de régulation de l'élevage, portés par les autorités locales dans une logique de modernisation. Toutefois, cette volonté de réforme, formulée selon une approche technocratique et descendante, s'est heurtée à des réalités sociales préexistantes, marquées par des dynamiques communautaires, des légitimités historiques et des représentations identitaires fortes.

L'analyse a montré que les Peuhls, acteurs majoritaires du marché par leur expertise pastorale et leur présence quotidienne, se sont sentis exclus du nouveau dispositif. Cette mise à l'écart symbolique et institutionnelle a été vécue comme une forme de non-reconnaissance, au sens d'A. Honneth, c'est-à-dire un déni de leur rôle économique, de leur droit à la participation

décisionnelle et de leur place dans l'espace public local. Leur réaction (boycott des décisions du COGES, refus de payer les taxes, mise en place d'un comité parallèle) traduit un conflit de reconnaissance profond, où les dimensions politiques, économiques et culturelles se croisent. Par ailleurs, l'échec de cette formalisation est interprété à l'aune des critiques de la gouvernance instrumentale formulées par J-P. Olivier de Sardan. L'imposition d'une structure administrative standardisée, sans prise en compte des normes sociales locales ni des configurations identitaires du terrain, a produit un dualisme institutionnel, source de confusion, de blocage et de rivalités exacerbées.

Ainsi, loin de renforcer la cohésion et l'efficacité, la formalisation telle qu'elle a été conduite à Bouna a contribué à une fragmentation de l'autorité et à une perte de légitimité des institutions officielles. Cette situation invite à repenser les modèles de gouvernance appliqués aux espaces marchands communautaires. Elle montre que toute réforme durable doit intégrer, dès sa conception, les principes d'inclusion, de reconnaissance des acteurs historiques et de respect des équilibres sociaux endogènes.

En définitive, une gouvernance juste et efficace du marché à bétail de Bouna ne pourra émerger qu'à travers un *dialogue intercommunautaire structuré*. Concrètement, cela suppose :

- la mise en place de cadres réguliers de concertation (forums, ateliers participatifs, comités mixtes) réunissant Peuhls, autorités locales, représentants du COGES et autres communautés usagères ;
- la désignation du roi de Bouna et les leaders religieux reconnus pour faciliter la communication entre parties ;
- l'adoption de mécanismes de représentation équitable (parité entre acteurs historiques et autorités institutionnelles dans les instances de gouvernance du marché) ;
- l'instauration de protocoles de gestion partagée des ressources et des taxes, négociés et validés collectivement ;
- la création d'espaces de dialogue informels (rencontres intercommunautaires, discussions autour d'événements sociaux ou religieux) afin de restaurer la confiance et les liens de convivialité.

Les résultats de cette étude soulignent donc que la pacification et la légitimité de la gouvernance locale passent par des dispositifs pratiques de médiation, de partage du pouvoir décisionnel et de reconnaissance mutuelle. L'implication des Peuhls n'est pas seulement une exigence d'équité, mais une condition incontournable pour assurer la stabilité sociale, la viabilité économique et la durabilité institutionnelle du marché à bétail de Bouna.

Références bibliographiques

BAYART Jean-François, 2004, « Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation », in *Politique étrangère*, vol. 69, n°4, pp. 871-872.

BONNET Daniel et SCHOTT Annick (dir.), 2020, « Métamorphose(s) du management et de l'information et de la communication au sein des organisations et des réseaux. Regards croisés et éclairages par les apports de la psychanalyse », *Revue Psychanalyse & Management* n°9, Lattes : Institut Psychanalyse & Management.

BOURDIEU Pierre (dir.), 1993, *La misère du monde*, Paris : Éditions du Seuil, 956 p.

BOURDIEU Pierre, 1994, « Stratégies de reproduction et modes de domination », in *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°105, pp. 3-12.

DIOUF Mamadou, 2016, *Les terroirs de la Sénégambie entre l'épée et le croissant*, Dakar/Paris : L'Harmattan-Sénégal, 606 p.

HONNETH, Axel (2008), « Reconnaissance et reproduction sociale », in PAYET, Jean-Paul et BATTEGAY, Alain (dir.), *La reconnaissance à l'épreuve : explorations socio-anthropologiques*, Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, pp. 45-58.

OLIVIER DE SARDAN, Jean-Pierre (2008), *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Louvain-la-Neuve : Bruylant Academia, 365 p.

SCOTT, James C. (2021), *L'œil de l'Etat. Moderniser, uniformiser, détruire*, Paris : La Découverte, 540 p. [Traduit de l'anglais par Olivier Ruchet].

AGIER, Michel (2013), *La condition cosmopolite. L'anthropologie à l'épreuve du piège identitaire*, Paris : La Découverte, coll. « Sciences humaines », 240 p.